



**Bulletin de réservation à retourner à
Camping du Haut-Koenigsbourg
Route de la Vancelle 68660 Lièpvre
camping.haut-koenigsbourg@orange.fr
Tél : 03 89 58 43 20 Fax : 03 89 58 98 29**

CHALET 4/6 PERSONNES

Montant des ARRHES pour une semaine :

Chalet basse saison : 135 € moyenne saison : 210 € haute saison : 250 €

Montant des ARRHES pour un week-end :

Chalet basse saison : 65 €

*Cette réservation devra être remplie, signée et retournée avec un chèque **d'arrhes au montant indiqué ci-dessus au nom du Trésor Public** ou pour les étrangers, j'effectue un virement sur le compte de la Trésorerie de Sainte-Marie-aux-Mines en précisant que c'est pour le camping du Haut-Koenigsbourg : code banque : 30001 – code guichet : 00307 – N° compte : D688 0000000 – clé RIB : 60 – IBAN : FR84 3000 1003 0700 00N0 5003 615 Identifiant Swift de la BDF (BIC) BDFEFRPPXXX*

Pour la BASSE SAISON du 15/03/ au 12/06/ et du 18/09 au 15/10/ la période est :

Du...../...../.....au...../...../.....(minimum 2 nuits)

Tous les jours de la semaine.

Pour la HAUTE SAISON et INTERMEDIAIRE la période est :

Du samedi/...../..... au samedi/...../..... selon disponibilité

NOM **Prénom**

Adresse

Code Postal VILLE

Tél : portable Date de naissance/...../.....

E-mail.....

Nationalité Profession

Nombre de personnes soitAdultes Enfants de moins de 13 ans

« J'ai pris connaissance des conditions générales de location ci-joint. »

BON POUR ACCORD, SIGNATURE :

Conditions Générales de Location

1° **Les réservations se font** : En saison intermédiaire et haute saison Juillet/Août, la semaine du samedi 15h et avant **19h** au samedi 10h selon disponibilité. Hors saison du 15/03 au 15/06 et du 15/09 au 15/10, tous les jours de la semaine, minimum 2 nuits.

2° Le locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping. Dans le cas où le règlement n'est pas respecté, le locataire sera amené à être expulsé, et son séjour initial ne sera pas remboursé. **Calme absolu de 23h à 8h.**

3° **Une caution (en espèces ou par chèque) de 230 €** est demandée à l'arrivée. Elle est intégralement restituée (sauf en cas d'éventuels frais de nettoyage ou de remplacement de matériel détérioré ou perdu).

4° L'installation doit être rendue dans un état impeccable. Si celui-ci est incorrect, nous vous facturerons les frais de ménage de 45 €. Un inventaire est fait à chaque arrivée et à chaque départ.

5° **Animaux non acceptés dans les chalets, il est interdit de fumer à l'intérieur.**

6° **La Direction doit être informée de toutes vos visites.**

7° **Pour toute location prévoir draps.**

8° **Les invités sont soumis au tarif campeur à la journée et doivent être impérativement sortis avant 23h.**

9° **La mise à disposition des locations se fait à partir de 15h et les sorties maximum 10h.** Tout départ après cette heure, sans accord de la direction, entraînera la facturation d'une journée supplémentaire. Dans la mesure des disponibilités, les arrivées anticipées ou prolongations de séjour pourront être envisagées.

10° La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du formulaire de réservation suivi des **arrhes** (chèque ou virement bancaire) correspondant à la réservation désirée. **Une confirmation de réservation** vous sera adressée. Le séjour sera dû aux dates indiquées sur le formulaire de réservation à l'arrivée. La réservation sera maintenue seulement 24h après la date fixée. Le montant de la location est exigé à partir du 1^{er} jour de la réservation même en cas de retard. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la même location.

11° En cas d'annulation, le **remboursement du chèque ou du virement bancaire correspondant aux arrhes** ne pourra être effectué que si **la direction a été informée au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée** prévue. Passé ce délai, **aucune somme ne sera remboursée** sauf cas exceptionnel dûment justifié.

Frais d'annulation 35 €.

12° Les barbecues sont interdits.

13° **Le solde du séjour doit être réglé à l'arrivée. Chèques vacances acceptés.**

14° Le nombre total de personnes admises dans les chalets doit être respecté. Seules les personnes nommées au planning d'occupation pourront être hébergées, toute modification doit être signalée.

15° La responsabilité du camping ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte, de vol, ou dommages de toute nature pendant ou après le séjour.